

Cour d'Appel de Paris

Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau

Jugement du :

Chambre correctionnelle :

N° minute :

N° parquet :

EXTRAIT DES MINUTES
du Secrétaire - Greffe du Tribunal
de Grande Instance de FONTAINEBLEAU
(Seine et Marne)

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Prévenu du chef de :

MISE EN DANGER D'AUTRUI (RISQUE IMMEDIAT DE MORT OU D'INFIRMITÉ) PAR VIOLATION MANIFESTEMENT DELIBEREE D'OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE SECURITE OU DE PRUDENCE LORS DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR faits commis le 8 mai 2016 à 19h05 à ST VRAIN

DEBATS

A l'appel de la cause, la présidente, a constaté la présence et l'identité de Thierry et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

La présidente informe le prévenu de son droit, au cours des débats, de faire des déclarations, de répondre aux questions qui lui sont posées ou de se taire.

La présidente a instruit l'affaire, interrogé le prévenu présent sur les faits et reçu ses déclarations.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Maître JOSSEAUME Rémy, conseil de Thierry a été entendu en sa plaidoirie.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de Thierry,

Relaxe Thierry des fins de la poursuite ;